



Association à buts multiples des communes du district de Nyon ORPC et autres partenaires

ASSEMBLEE DES DELEGUES

PROCES-VERBAL N° 1

DATE	Jeudi 25 août 2016 à 20h00, Caserne de Champ-Colin à Nyon
TYPE DE REUNION	Assemblée des Délégués
PRESIDENCE	Edgar Cretegny, puis Christine Girod dès le point 5 de l'ordre du jour
COMMUNES PRESENTEES	Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursins, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Commugny, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Luis, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, La Rippe, Rolle, St-Cergue, St-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Le Vaud, Vich et Vinzel
EXCUSEES	Arnex et Arzier
ABSENTES	Bursinel, Burtigny et Coppet
QUORUM	42 communes représentant 104 voix, quorum atteint
SECRETAIRE	Nathalie Haab

ORDRE DU JOUR

1) ACCUEIL	
DISCUSSION	Edgar Cretegny, scrutateur, souhaite la bienvenue à tous les délégués, salue le CODIR et les personnes présentes. Il excuse l'absence du vice-président, Claude Uldry, raison pour laquelle M. Cretegny présidera la séance jusqu'au point 5 de l'ordre du jour : élection du/de la Président(e) du Conseil intercommunal.
2) CONTRÔLE DES PRESENCES	
DISCUSSION	Les délégués ont d'ores et déjà signé la fiche de présence. 42 communes sur 47 sont présentes et représentent 104 voix. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

3) ASSERMENTATION	
DISCUSSION	<p>Le Président de séance procède à l'assermentation des délégués suivants :</p> <p>Anne Stiefel, Begnins ; Jean-Marc Gambazzi, Bogis-Bossey ; Camille Berger, Borex ; Philippe Parmelin, Bursins ; Harry Schaub, Commugny ; Jacques Mugnier, Duillier ; Alain Zwygart, Essertines-sur-Rolle ; Georges Richard, Genolier ; Jean-Marie Sonney, Gingins ; Scott Adams, Givrins ; Christine Girod, Gland ; Eric Cheseaux et Léo Sax, Longirod ; Pierre Framorando, Luins ; Guy Dériaz, Mies ; Eric Durand, Mont-sur-Rolle ; Vincent Hacker, Nyon ; Alice Durngat Levi, Prangins ; Laurent Mathez, St-Cergue ; Laurent Pasche, St-George ; Patrick Nicole, Signy-Avenex ; Denise Rudaz, Tannay et Daniel Emery, Tartegnin.</p> <p>Jeannette Weber, membre de l'exécutif, sera assermentée plus tard.</p>
4) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	
DISCUSSIONS	L'ordre du jour est adopté sans modification
5) ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL INTERCOMMUNAL	
DISCUSSIONS	<p>Seule candidate, Christine Girod est élue Présidente du Conseil intercommunal par applaudissement.</p> <p>Mme Girod reprend la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour.</p> <p>Elle remercie les délégués pour cette élection, salue les membres du CODIR et les personnes présentes avant de passer la parole au Président du CODIR.</p>
6) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CODIR	
DISCUSSION	<p>Christian Dugon, Président du Codir, remercie les délégués de la confiance accordée pour la nouvelle législature et félicite Mme Girod pour son élection. Puis il rend compte des travaux d'ores et déjà entrepris par le CODIR, dont le budget qui sera étudié plus tard et l'installation de l'ORPC sur le nouveau site de Prangins où les travaux sont menés de manière très efficace ; le déménagement est prévu à la fin de l'année.</p> <p>Il informe ensuite l'assemblée des discussions menées de concert avec le Commandant Mouthon sur la possibilité de mettre à disposition une partie de la parcelle du site de Prangins pour l'accueil de Yéniches suisses. Cette parcelle, utilisée principalement pour des exercices, appartient à la Confédération, est attenante au site de l'ORPC et située en zone agricole. Dans un premier temps, il s'agit au CODIR de se prononcer favorablement pour entrer en matière. La commune de Prangins doit également se déterminer. Plusieurs acteurs régionaux et cantonaux travaillent sur ce dossier, mené par le Préfet d'Yverdon, M. Etienne Roy, médiateur cantonal pour les gens du voyage et mandaté par le Canton. Le projet pourra aller de l'avant une fois obtenu l'accord de l'ORPC et de la commune de Prangins, mais la route est encore longue pour sa réalisation. Il précise également que cette place de stationnement sera exclusivement réservée à la communauté Yéniche indigène, reconnue par la Confédération.</p> <p>Le CODIR a décidé de donner un préavis favorable, sous certaines conditions qui seront discutées ultérieurement et feront l'objet d'une convention. A noter également que tous les frais d'aménagement seront à la charge du Canton.</p>
REMARQUE	A la suite des communications du Président du CODIR, Jeannette Weber, membre du CODIR, est assermentée par la Présidente en qualité de membre de l'exécutif.

7) PREAVIS 2/2016 – BUDGET 2017

Discussion

La Présidente passe d'emblée la parole à Edgard Cretegnay, rapporteur de la commission de gestion pour la lecture du rapport.

Le rapport est complet et ne provoque aucune remarque ni commentaire.

La Présidente ouvre la discussion, Jean-Marc Cherbuin, Boursier, n'a pas de complément à apporter.

La parole n'est pas demandée, le préavis 2/2016 est accepté à l'unanimité. Le budget 2017 approuvé tel que présenté.

8) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

DISCUSSION

La Présidente ouvre la discussion :

Pino Cardello, Perroy, fait part de l'expérience de son village avec la communauté Yéniche que la commune a accueillie, soit une dizaine de caravanes qui se sont installées. Les contacts ont été très bons, ce sont des personnes « d'ici », il n'y a eu aucun dégât, une caution de CHF 1000.- a été demandée, les déchets ont été traités. A leur départ, le terrain était dans un état impeccable. La gendarmerie confirme les très bons rapports entretenus par la communauté et Perroy. M. Cardello peut donc appuyer la décision favorable du CODIR.

Alice Durnat Lévi, Prangins, complète ce témoignage en informant que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de Municipalité. Elle confirme l'absence de problèmes lors de l'accueil de Yéniches qui se fait, en général, de mars à octobre. Elle se dit heureuse de prendre connaissance du préavis favorable émis par le CODIR. Elle précise encore qu'il s'agit d'un terrain agricole qui devra être compensé et souhaite connaître les conditions demandées par le CODIR.

Christian Dugon, Président du CODIR, explique que la suite du projet dépend de l'aval de l'ORPC et de la Commune de Prangins. Si le SST s'oppose à cette réalisation, même soutenue par la Confédération, le projet ne pourra pas se concrétiser. Par conséquent, il sera temps de se déterminer sur les conditions qui feront l'objet d'une convention lorsque tous les éléments seront réunis pour la faisabilité de cette place d'accueil. La séparation complète du site d'accueil et de l'ORPC, l'accès à la place d'accueil organisé par la gendarmerie, les frais d'aménagement et d'installation (électricité, eau, égouts, déchets) à charge du Canton ont déjà été signifiés dans différents échanges avec le Préfet Etienne Roy, médiateur cantonal. Il n'y aura aucune dépense à la charge de l'ORPC.

La parole n'est plus demandée, le Président du CODIR invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La Présidente remercie les délégués pour leur attention et clôt la séance à 20h30

Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon

La Présidente



Christine Girod

La Secrétaire



Nathalie Haab